



PROTÉGEONS
NOTRE
PATRIMOINE
NATUREL

DES ACTIONS LOCALES ET CONCRÈTES
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Agde { AMBITION
2020

S O M M A I R E

DÉVELOPPEMENT DURABLE & OPTIMISATION ÉNERGETIQUE

Une station d'épuration à la pointe de l'innovation

La réutilisation des eaux traitées

Une qualité de l'eau reconnue

Centrales photovoltaïques

Éclairage public

Géothermie marine

L'action des services municipaux

04



ÉCOTOURISME & QUALITÉ DE VIE

Préservation du littoral

Voies douces

Énotourisme

La Criée aux Poissons des Pays d'Agde

26



16

VALORISATION DE NOS PAYSAGES

Le Parc des familles

Patrimoine arboré

Les Verdisses

L'extension du Golf du Cap d'Agde

La Réserve Naturelle du Bagnas

L'Aire Marine Protégée de la côte agathoise



ÉDITO

GILLES D'ETTORE, MAIRE D'AGDE



Agir pour préserver notre environnement doit désormais devenir une priorité de toute action publique.

Nous devons tous intégrer cette dimension écologique dans nos comportements et dans les décisions que nous sommes amenés à prendre.

Il en va de notre qualité de vie au quotidien et surtout de l'héritage que nous transmettrons à nos enfants.

Cette responsabilité, nous l'assumons pleinement en Agde avec des actions concrètes qui sont conduites dans tous les domaines impactant l'environnement.

A mille lieues d'une écologie punitive, plus idéologique qu'efficace, nous agissons avec pragmatisme pour faire de la préservation et de la valorisation de notre environnement une chance pour le développement économique de notre territoire.

C'est ainsi que l'écotourisme est devenu un axe prioritaire d'une nouvelle offre touristique qui élargit sa saisonnalité.

Notre gestion de l'eau est aussi un bel exemple d'un mariage réussi entre exigences sanitaires des eaux rejetées et attractivité de nos plages reconnues pour la qualité de leurs eaux de baignade.

Le développement de l'agriculture bio et des circuits courts contribue aussi à la préservation de nos espaces naturels, tout en constituant un atout supplémentaire d'attractivité.

C'est ainsi qu'agir pour l'environnement doit contribuer au développement de l'emploi et au bien-être social du plus grand nombre. C'est ce que nous nous efforçons de réaliser.

Mais c'est avant tout notre patrimoine environnemental que nous œuvrons à protéger

et à enrichir. Ainsi, en 10 ans, la superficie de nos 14 kilomètres de plages est passée de 377 000 m² à 515 000 m². Cela a été rendu possible grâce à la mise en place de nombreux ouvrages de protection lourds et le travail n'est pas fini puisqu'un nouveau brise-lames devra être installé au Grau d'Agde pour enrayer l'érosion de la plage.

Par ailleurs, une des premières décisions que nous avons été amenés à prendre en 2001 fut la préservation aux Champs Blancs d'un Poumon Vert avec l'annulation des opérations d'urbanisme qui avaient été antérieurement prévues sur toute la Prunette. Aussi, après l'implantation d'équipements sportifs et d'activités de plein air, c'est un Parc des familles qui va être aménagé en son cœur. Et dans cette même logique, et avec une volonté de reconquête face aux installations non conformes, nous intervenons aux Verdisses afin de leur redonner une vocation agricole et d'y développer des activités écotouristiques.

Je sais aussi votre attachement à notre patrimoine arboré. Abattre un arbre est toujours un déchirement mais s'avère parfois nécessaire pour des raisons sanitaires. Aussi, j'ai fixé une règle claire, pour un arbre supprimé, trois doivent être replantés, et je veille personnellement à ce qu'elle soit respectée.

Je tiens enfin à saluer les services de la Ville, qui ont su s'adapter aux nouvelles exigences environnementales en modifiant leurs modes d'interventions et en faisant preuve d'esprit d'initiative.

La protection de notre environnement relève de la responsabilité de chacun d'entre nous. C'est par une multitude d'actions individuelles ou collectives que nous ferons prendre à notre planète le chemin de sa préservation.

Dans ce combat, Agde se veut exemplaire. Il en va de la préservation de son patrimoine naturel, de son attractivité touristique et du bien-être de ses habitants.

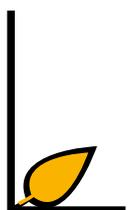
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET
OPTIMISATION
ÉNERGÉTIQUE





UNE STATION D'ÉPU

Un traitement des eaux usées qui répond aux exigences sanitaires et aux besoins de consommation.



La question de l'eau est un sujet essentiel pour une ville touristique comme Agde qui accueille chaque été jusqu'à 250 000

personnes, dans un environnement fragile. À l'est de la commune s'étendent les étangs du Bagnas, réserve naturelle humide et protégée, la Méditerranée au sud, l'embouchure de l'Hérault à l'ouest et le canal du Midi au Nord. À cela s'ajoute la nappe phréatique astienne, une ressource en eau très qualitative, mais particulièrement vulnérable.

Depuis 2001, la Ville d'Agde a engagé d'importants travaux afin de se doter d'une station d'épuration dernier cri, baptisée STEP Posidonia en 2004. Gérée par Suez eau, elle a pour but de préserver la ressource, de dépolluer les eaux usées pour les rendre à la nature et de répondre efficacement à un flux conséquent de population en période estivale.

Après une première extension de la station d'épuration en 2002, c'est un sécheur de boues qui a été installé en décembre 2007. Ce dispositif de pointe permet de traiter puis de stocker les boues recueillies au cours



de la dépollution de l'eau et ce, sans la moindre nuisance olfactive pour le voisinage.

En 2013, la station d'épuration s'est agrandie afin d'accueillir in son sein une nouvelle technologie innovante, un bioréacteur à membrane. Il s'agit d'un process qui traite les eaux usées par microfiltration, c'est-à-dire en utilisant des membranes si fines que celles-ci forment une barrière efficace contre toutes les matières, y compris les bactéries et de nombreux virus. Ce procédé permet en outre de retirer davantage d'impuretés sans ajout de produit chimique, tout en produisant moins de boues, c'est-à-dire en prenant moins de place. Résultat, les particules sont filtrées jusqu'à 0,035 micron, ce qui permet de rejeter une eau « qualité de baignade » (voir p. 10).

RATION



À LA POINTE DE L'INNOVATION

enregistrer les consommations des particuliers et des installations publiques. L'avantage est que chacun peut consulter **sa consommation en continu sur Internet**, et être **averti rapidement en cas d'une augmentation inhabituelle**. Une avancée majeure pour les Agathois, et pour les quelques **30 000 résidences secondaires**, dont les propriétaires sont absents 10 mois par an et risquent un surcoût important de consommation, voire un dégât des eaux.

2 / 72 capteurs acoustiques nommés « **grandes oreilles** », ont été installés sur les réseaux

du centre-ville afin de **détecter instantanément l'apparition d'une nouvelle fuite** sur les conduites d'eau. Cette technologie consiste à placer directement sur les tuyaux des instruments qui captent les variations d'écoulement et le bruit spécifique d'une fuite d'eau. **Les données sont transmises et interprétées quotidiennement**. Ainsi, **même invisible à l'œil nu, la fuite est localisée** et réparée dans les plus brefs délais.

Les résultats de l'installation de ces dispositifs sont probants. En effet, le rendement du réseau d'eau de la ville d'Agde est passé de **83% en 2001** à **91% en 2017** (voir tableau).

De plus, grâce à l'ajout du bioréacteur, la STEP peut moduler sa capacité de traitement de **900 à 32 500 m³ par jour selon les flux touristiques**. C'est également ce dispositif qui est à la base de la **REUT** (REUtilisation des eaux Traitées) qui permettra d'arroser le Golf International du Cap d'Agde avec des eaux traitées à l'horizon 2020 (voir p. 8 et 9).

Outre ces deux réalisations majeures, la Ville d'Agde et son délégataire ont mis en place plusieurs mesures afin d'améliorer la qualité des 200 kilomètres de réseaux établis sur la commune.

1 / Avec la mise en service de la **télérelève**. Ainsi, des émetteurs ont été installés sur plus de **13 000 compteurs d'eau de la ville** pour

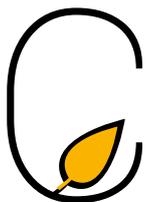
EAU				ASSAINISSEMENT	
ANNÉE	Volumes consommés (m ³)	Linéaire réseau de canalisations d'eau potable (km)	Rendement (%)	Volumes collectés facturés (m ³)	Linéaire réseau de collecte (km)
2001	4 575 635	176,727	83	3 359 289	148,296
2002	4 600 669	176,727	84	3 408 207	148,823
2003	4 853 044	180,485	83	3 430 883	154,476
2004	4 548 767	180,449	80	3 401 105	154,8
2005	4 899 975	180,927	81	3 301 014	159,528
2006	4 866 961	186,393	75	3 298 395	163,933
2007	4 348 980	188,956	80,1	3 433 858	164,447
2008	4 678 412	198,964	89,5	3 312 676	167,252
2009	5 781 391	199,762	86,1	3 479 954	176,341
2010	5 384 283	200,387	88	3 312 506	176,541
2011	4 061 283	203,241	85,8	3 162 023	183,592
2012	4 269 864	203,719	87,5	3 178 757	184,549
2013	4 302 500	204,125	89,1	3 200 599	185,778
2014	4 384 992	205,697	89,1	3 019 445	189,752
2015	4 384 992	205,697	89,1	3 019 445	189,752
2016	4 381 883	209,916	90,26	2 746 148	197,235
2017	5 214 717	208,8	91,09	4 345 313	197,1

Le projet REUT (REUtilisation des eaux Traitées) porté par la Ville d'Agde est l'un des plus ambitieux de la Région en matière de développement durable. Son objectif est que le Golf International du Cap d'Agde soit arrosé, à l'horizon 2020, non plus avec de l'eau potable mais avec de l'eau traitée par ultrafiltration, ce qui représentera une économie de 300 000 m³ d'eau potable par an, soit la consommation annuelle d'une ville de 10 000 habitants.



LA RÉUTILISATION DES EAUX TRAITÉES

UNE PREMIÈRE EN FRANCE



Ce projet est exceptionnel à plusieurs titres. Tout d'abord, il est **le premier en France à obtenir l'arrêté préfectoral sous régime de la réglementation de 2014**. Il a vocation à permettre une économie substantielle d'eau potable notamment en période estivale où la consommation est en forte croissance. Enfin, ce

projet pourra voir le jour en 2020 parce qu'il a été **anticipé 10 ans auparavant** par la Ville grâce à son investissement dans un **traitement membranaire pointu des eaux usées**.

C'est, en effet, tout le travail effectué en amont qui a rendu possible la mise en œuvre de cette initiative innovante respectueuse de l'environnement.





Pour une ville comme Agde, la question de la qualité de l'eau est une priorité. C'est pourquoi, dès 2011, a été mis en place le procédé de l'ultra filtration membranaire qui permet d'avoir une qualité d'eau considérée comme « eau de baignade », ce qui est extrêmement important pour l'attractivité de notre destination. Avec 14 kilomètres de plages, qui constituent l'atout principal de notre attractivité, il était essentiel d'avoir une eau reconnue « qualité de baignade ». D'autant plus que notre commune a une démographie particulière, avec 27 000 habitants l'hiver contre 300 000 l'été, ce qui représente un différentiel conséquent. La forte progression de la population durant la saison provoque à son sommet un stress hydrique appelant des solutions innovantes. Enfin, nous accueillons chaque année 500 habitants supplémentaires et les besoins en eau potable évoluent en conséquence.

La Municipalité a mis en œuvre les différentes opérations de nature à générer des économies en eau potable avec la mise en surveillance des 200 kilomètres de réseaux et la connexion des compteurs d'eau qui ont permis d'économiser entre 300 000 et 400 000 m³ d'eau. Tout ceci, avec un taux de rendement de 91%, là où l'Agence de l'Eau recommande un taux de 85%. Contrainte par une marge de manœuvre désormais réduite du fait des économies déjà réalisées, la Ville a fait le choix d'un procédé innovant et unique en France de réutilisation des eaux usées pour l'arrosage du Golf en collaboration étroite avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, permettant ainsi d'économiser 300 000 m³ d'eau potable supplémentaires.

Trois ans de travaux sont nécessaires à l'installation de ce dispositif, afin de poser les 2,2 km de nouveaux réseaux qui achemineront l'eau traitée, pour construire un réservoir de 1 650 m³ dédié à cet usage et aménager le partage des eaux en sortie de station, c'est-à-dire celles qui retournent au milieu naturel et celles qui transiteront vers le golf. Cet investissement de 5,5 millions d'euros est financé à 80% par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et à 20% par Suez Eau. La mise en place complète du système est prévue pour le dernier trimestre 2020.

INVESTISSEMENT



5,5 millions d'euros à 80% par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et à 20% par Suez Eau

CONSOMMATION ANNUELLE DU GOLF



300 000 m³ soit la consommation d'une ville de 10 000 habitants et autant d'économie d'eau potable

RÉDUCTION DE LA DÉPENSE D'EAU ESTIMÉE



120 000 euros par an

UN ÉQUIPEMENT POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE



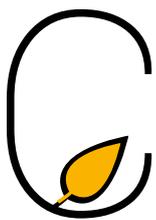
1 réservoir de 1 650 m³ et 1 chloration
2,2 km de nouveaux réseaux pour acheminer l'eau de la Station au Golf
60 km de réseau d'irrigation dans le Golf

ÉCONOMIE D'ENGRAIS



15 à 20% d'apport en engrais en moins pour les plantes et surfaces engazonnées du Golf

UNE QUALITÉ DE



Chaque année, l'Agence Régionale de Santé effectue, sur la saison estivale de fin mai à mi-septembre,

10 prélèvements pour contrôler la qualité des eaux de baignade.

La Ville d'Agde dispose de 12 plages qui sont contrôlées annuellement, à savoir : La Tamarissière, Le Grau d'Agde, Saint-Vincent, Les Battuts, Rochelongue, Richelieu, La Plagette, La Conque, Le Môle, La Roquille, Plage Naturiste, Héliopolis.

Depuis 2014, l'application de la nouvelle méthode pour évaluer la qualité

Les plages agathoises labellisées pour la qualité de leurs eaux de baignade.

des eaux, suivant la directive européenne 2006/7/CE, ainsi que la mise en place de profils de baignade qui permettent pour chaque plage d'identifier et d'étudier les éventuelles sources de pollution pouvant affecter la qualité des eaux, **les 12 plages agathoises ont été classées « Excellence », soit la plus haute classification possible.**



LABELLISATION PAVILLON BLEU

Depuis 2009, la Ville a souhaité solliciter le label Pavillon Bleu pour 10 de ses plages. L'obtention de ce label repose sur 4 grands axes, à savoir :



L'EAU RECONNUE

L'éducation à l'environnement, avec la mise en place d'activités, d'informations relatives aux sites naturels à respecter, aux espèces animales et végétales protégées, aux espaces naturels à proximité de la plage...

L'environnement général, qui concerne l'accessibilité des plages aux Personnes à Mobilité Réduite, la protection et la gestion des espaces naturels, le niveau de sécurité sur les plages en matériel et personnel, la réglementation de la circulation des véhicules, le zonage des différentes activités ou encore l'interdiction des animaux sur les plages...

La gestion de l'eau, avec une eau qualité de baignade selon la directive européenne 2006/7/CE, la planification de l'assainissement communal et la conformité du système d'assainissement collectif, le rendement du système de traitement des eaux usées, les économies des ressources en eaux...

La gestion des déchets, avec la mise en place du tri sélectif d'au moins trois types de matériaux à proximité de la plage, l'installation de poubelles sur les plages, la propreté des plages, la gestion des ordures ménagères ou encore la mise en place de la collecte sélective et du recyclage des déchets...

Depuis 2014, les 10 plages sollicitées ont obtenu le label Pavillon Bleu :
La Tamarissière, Le Grau d'Agde, Saint-Vincent, Les Battuts, Rochelongue, Richelieu, La Plagette, Le Môle, La Roquille, Plage Naturiste.



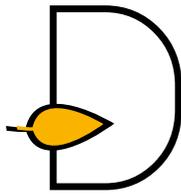
QUAND L'EXEMPLARITÉ NE PAIE PLUS, LE PRIX DE L'EAU AUGMENTE

Ponctionnées par l'État, les Agences de l'Eau ont dû drastiquement réduire les dotations de fonctionnement qu'elles attribuaient aux collectivités locales qui se montraient les plus exemplaires en matière de gestion de leurs réseaux d'eau et d'assainissement. Comme Agde faisait partie de ces villes exemplaires qui ont vu du coup leurs dotations supprimées, le prix de l'eau qui était jusqu'ici en partie subventionné a dû être réajusté à la hausse pour compenser la perte de dotations. Les Agences de l'Eau ont déposé un recours devant le Tribunal Administratif contre une décision qui est tout sauf écologiquement responsable.



CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES

UNE SOURCE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE



Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville a fait le choix de développer l'énergie photovoltaïque autour de deux modèles, ombrières sur les parkings ou centrale en toiture de bâtiments. Ainsi, depuis octobre 2017, **deux ombrières** ont été installées sur deux parkings du Cap d'Agde, ceux de Catalogne-Galois et Coquilles-Soullière. Ce type d'installations photovoltaïques présente un **triple avantage** : produire de l'électricité à partir d'une ressource naturelle inépuisable, assurer un confort de stationnement ombragé, et faire bénéficier d'un revenu annuel sur la location des terrains. La mise en place de ces équipements est réalisée par des opérateurs privés qui en assurent le financement en totalité et la commune percevra quant à elle une redevance pour la mise à disposition des parkings ou des bâtiments.

Ces deux centrales cumulent une puissance de **4 MWh**, ce qui représente la **consommation annuelle domestique d'une ville de 4 100 habitants**. Elles contribuent également à économiser **1 360 tonnes de CO₂**. Ces deux parkings sont également dotés de **bornes de recharge pour les véhicules électriques**. Enfin, ils ont bénéficié, du fait de l'installation des centrales, de réhabilitations et de rénovations complètes avec 135 nouvelles places créées sur le parking Coquille-Soullière et **335 arbres d'essences méditerranéennes** replantés aux alentours des parkings.

Pour ce qui est des centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments, deux projets sont concernés.

Le premier est le **Centre Technique Municipal** pour lequel la centrale a été mise en service le 12 décembre 2018. Elle permet **de produire 310 200 kWh par an, soit la consommation de 66 foyers pour une économie de 28 tonnes de CO₂** par an. Le second concerne la future halle du Centre International de Tennis pour lequel un dossier a été déposé lors de l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

De plus, le développement de plusieurs centrales photovoltaïques pour la réinjection de l'électricité sur le réseau d'ENEDIS est à l'étude, notamment sous forme d'ombrières sur le parking de l'Hôtel de Ville. Pour ce qui est des centrales en autoconsommation, des études sont lancées pour en installer une sur la toiture du bâtiment du CCAS, dédiée à sa consommation et une seconde sur le parking non aménagé du stade Millet pour alimenter le Centre Aquatique de l'Archipel.

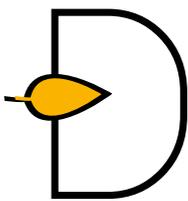
Des équipements et espaces publics sont utilisés pour produire une électricité propre.





ÉCLAIRAGE PUBLIC

UNE OPTIMISATION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE



Depuis le 2 juillet 2007, par délibération, la Ville a confié au groupement d'entreprises SOGETRALEC / CITELUM / SEEG,

un contrat de Partenariat Public Privé (PPP) pour l'exploitation, la gestion, le renouvellement des installations d'éclairage public et la mise en lumière de la ville pour une durée de 18 ans, à compter du 1^{er} septembre 2007. Depuis le début du contrat de Partenariat Public Privé, en 11 ans, il a été économisé près de **1 210 500 kWh** de consommation d'énergie, soit **108,94 tonnes de CO2** évitées alors que sur cette même période, **2 817 points lumineux ont été installés.**

Cette réduction de la consommation s'explique par une diminution

des puissances installées par point lumineux (**14,6 Watts** en 2007 contre **12,3 Watts** au 31 août 2017), une optimisation de la durée d'allumage par **la mise en place d'horloge de commande de type astrologique, une diminution de la durée d'allumage de l'éclairage, à savoir un allumage 10 minutes après l'heure théorique et une extinction 15 minutes avant l'heure théorique**, et enfin par la mise en place sur les nouveaux aménagements de **luminaire à technologie LED**, qui permettent de baisser très significativement la puissance de chaque point lumineux. L'autre avantage de cette technologie est qu'elle permet de réaliser des abaissements sans engendrer des coupures de l'éclairage.

PRINCIPAUX OBJECTIFS DU CONTRAT PPP

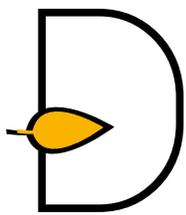
- > La réduction de 15,5 % du coût des dépenses énergétiques.
- > Le remplacement de 4 800 luminaires.
- > La mise en conformité de l'ensemble des armoires de commande.



GÉOTHERMIE MARINE

UNE TECHNOLOGIE INNOVANTE POUR CHAUFFER OU REFROIDIR LES BÂTIMENTS

Une énergie renouvelable produite grâce à la valorisation des eaux du port.



Dans le cadre du projet d'aménagement du **Cœur de Station**, la Ville et ses partenaires vont **innover** avec l'utilisation

de la **géothermie marine**. Ainsi, la majeure partie des bâtiments construits sur ce futur quartier va être chauffée et climatisée grâce à des **énergies renouvelables**. C'est la société COFELY, filiale d'ENGIE, qui va procéder à la construction de cette centrale de **géothermie marine** et d'un **réseau de chaleur**.

Le principe de fonctionnement de cette centrale consiste à récupérer via un pompage dans le port, les calories et les frigories de l'eau pour chauffer

en hiver et refroidir en été les bâtiments. L'eau, ainsi captée, transite par un système d'échangeurs et de pompes permettant de produire, selon les besoins, du chaud ou du froid.

L'eau est ensuite acheminée, via un réseau de chaleur, vers les bâtiments pour les **chauffer** ou les **climatiser**. Enfin, l'eau non altérée est rejetée dans le port.

Les bâtiments qui seront desservis par ce futur réseau de chaleur sont les suivants :

- **Le Palais des Congrès**
- **L'Office de Tourisme**
- **Les résidences d'habitation**
- **L'hôtel Hyatt**
- **Le Centre de Sécurité Publique du Cap d'Agde**
- **Le futur projet d'aménagement prévu sur le site de l'ancien Palais des Congrès**

L'eau chaude ou l'eau glacée ainsi produites permettront d'alimenter les pompes à chaleur de chaque bâtiment

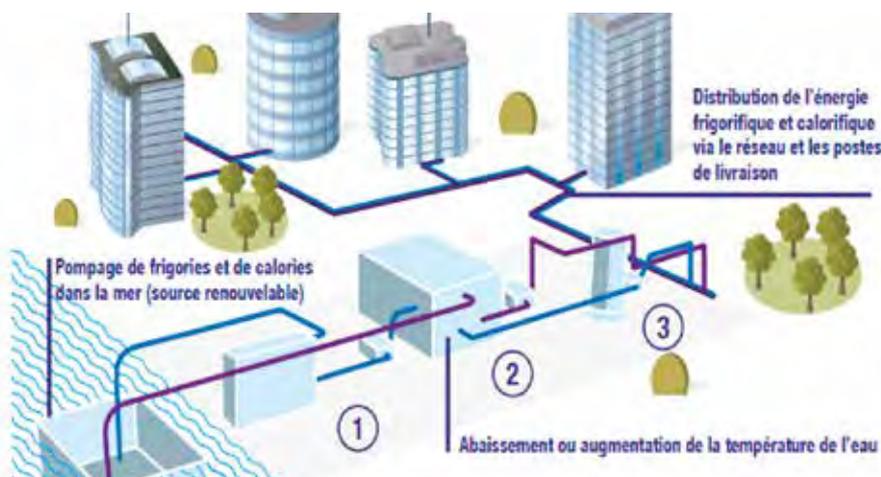
pour les chauffer ou les refroidir selon la saison.

L'un des **avantages majeurs** de cette technologie est de bénéficier d'une **source d'énergie totalement renouvelable** grâce aux calories et frigories directement issues de l'eau du port. Ce dispositif pourrait en outre être utilisé sur d'autres sites à potentiel de développement du littoral agathois, notamment l'Île des Loisirs.



DONNÉES TECHNIQUES DU SYSTÈME DE GÉOTHERMIE MARINE

- Un réseau de distribution de 2,5 km.
- Une production de chaud assurée par des thermo-frigos pompes avec récupération du froid et chaudières gaz en appoint et secours pour une production d'eau chaude à 60° - 90° C.
- Une production de froid assurée par des groupes frigorifiques refroidis par l'eau de mer et des thermo-frigos pompes avec récupération de chaud pour une production d'eau glacée à 8° C.



L'ACTION DES SERVICES MUNICIPAUX

POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



AU SEIN DE LA RÉGIE BÂTIMENT

- Au niveau des peintures, sont utilisées dans les écoles, les crèches et les bâtiments publics, des peintures labellisées qui ont un impact favorable sur la santé des artisans, des occupants ainsi que sur l'environnement.
- Concernant l'électricité, depuis plusieurs années, les anciennes ampoules à filaments ou à mercure très énergivores sont progressivement remplacées par des ampoules LED. De plus, les systèmes d'éclairage sont équipés de détecteurs de mouvements, afin de réduire le temps de consommation.
- Pour ce qui est de la plomberie, il est prévu d'étudier l'installation de douches temporisées dans les vestiaires des bâtiments sportifs, qui sont les plus concernés par la consommation d'eau.

AU SEIN DE LA RÉGIE VOIRIE

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé pour l'entretien des espaces verts et de la voirie (hormis au cimetière).
- L'équipe de débroussaillage quant à elle, lors du broyage des végétaux, a le choix soit de les laisser sur place afin de créer de l'humus, soit de les apporter en déchèterie. Il en est de même pour ce qui concerne le broyage des feuilles.

- Enfin, pour les outils thermiques utilisés par les équipes, le choix s'est porté sur une huile bio dégradable.

AU SEIN DE LA RÉGIE DES PLAGES

- Le nettoyage des douches à haute pression est réalisé, à 99%, avec des produits bio.
- Les hauts de plage ne sont plus nettoyés avec des cribleuses mais manuellement, afin de préserver les dunes.
- Le nettoyage des plages n'est plus effectué de façon systématique par grands vents ou par temps de pluie afin d'éviter le décompactage du sable.
- Depuis 3 ans, l'écobuage n'est plus pratiqué sur les plages, les bois et autres déchets sont amenés à la déchèterie.
- Pour l'achat de petits matériels comme les souffleuses, le choix se porte désormais sur des équipements électriques et non plus thermiques.
- Enfin, la régie des plages utilise des engins roulants plus légers et plus petits pour un gain de consommation en carburant.

AU NIVEAU DES TRANSPORTS

- La Ville d'Agde a fait l'acquisition de deux voitures électriques Zoé de marque Renault. Des bornes de recharge sont installées sur le parking de l'Hôtel de Ville et sur les parkings Coquilles-Soullière et Catalogne-Galois au Cap d'Agde.
- Un véhicule électrique a également été acquis pour le personnel d'entretien du cimetière.
- Au Village Naturiste, c'est une golfette électrique qui a été achetée, permettant aux agents de contrôle et de sécurité de pratiquer des rondes journalières durant la saison estivale.

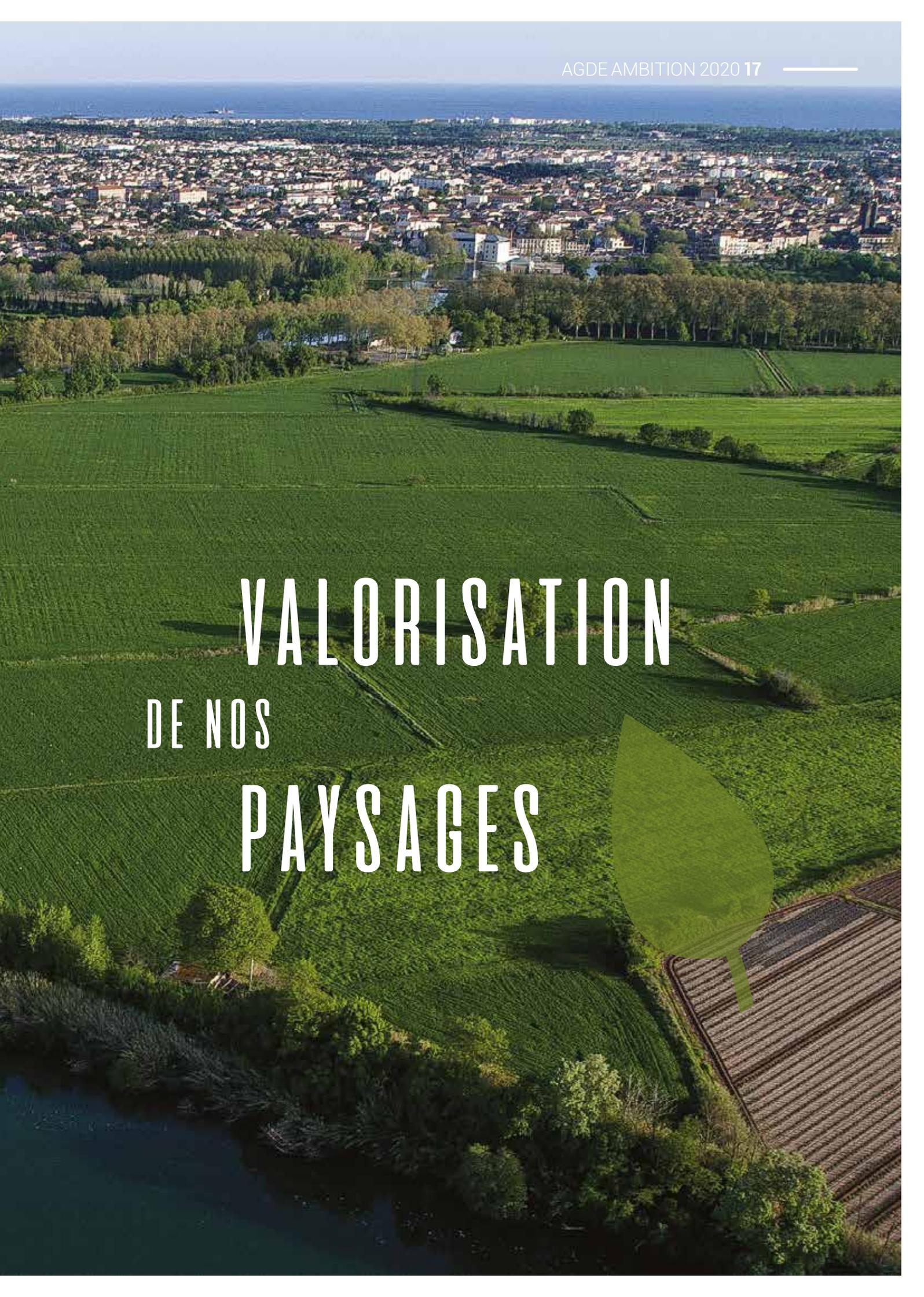


Tout au long de l'année, dans leurs différentes missions quotidiennes, les services de la Ville et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée participent, eux aussi, en adaptant leurs modalités d'interventions au développement durable et à la défense de l'environnement.

ZÉRO PESTICIDE

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a quant à elle lancé une vaste campagne « Zéro Pesticide », et a édité un « guide des bonnes pratiques pour jardiner » mis à disposition dans divers lieux d'accueil.



An aerial photograph showing a coastal town with dense buildings and a church spire, situated behind a line of trees. In the foreground, there are vast green agricultural fields with visible furrows. A large, semi-transparent green leaf graphic is positioned on the right side of the image, partially overlapping the fields. The text 'VALORISATION DE NOS PAYSAGES' is overlaid in white, bold, sans-serif font.

VALORISATION
DE NOS
PAYSAGES

LE PARC DES FAMILLES

UN LIEU INTERGÉNÉRATIONNEL

Après avoir préservé le cœur de son territoire de toute urbanisation avec la mise en place de la ZPPAUP en 2003, la Ville valorise son Poumon Vert.

Au cœur du **Poumon Vert**, situé au barycentre du territoire de la commune, la Ville va aménager un **Parc des familles**. Un espace **entièrement végétalisé** par un paysagiste, riche de nombreuses **essences méditerranéennes** et s'étendant sur **11,7 hectares**. Le but est de permettre à chacun de venir planter, selon une charte bien établie, un arbre ou arbuste, marquant ainsi un moment de vie, un partage familial. L'objectif

est donc que **chaque habitant** vienne « s'approprier » un espace de ce Parc auquel il sera identifié **en y apportant sa contribution** pour l'embellir, le faire vivre et grandir. Le Parc sera traversé par un **sentier de promenade**, le sentier de l'Archipel, lequel permettra de cheminer d'est en ouest, du Mont-Saint Loup jusqu'à l'Hérault en passant par les Mares de Baluffe. Chacun pourra ainsi venir flâner dans le Parc, prendre le temps de se reposer ou encore de pique-niquer, en famille ou entre amis sur les aires de repos aménagées. À proximité immédiate, le futur centre équestre, qui va être intégré dans ce vaste projet paysager, sera en liaison directe avec le Parc des familles. Un **premier secteur** portant sur 15 000m² va être aménagé **dès 2019**, la Municipalité a engagé les démarches nécessaires pour la continuité de ce projet.



LES JARDINS FAMILIAUX

ont été créés en 2010 sur le domaine de Belle Isle. Lors d'une première phase de travaux soutenue par la Ville, une cinquantaine de parcelles ont été réalisées. En 2015, une douzaine de parcelles supplémentaires se sont ajoutées, portant ainsi le total des jardins à **62 aujourd'hui**.

Ces terrains sont exclusivement dédiés à la culture potagère. L'ensemble des membres possédant un jardin adhère à une **charte de non prolifération des pesticides** et doit résider sur la commune. Des travaux d'aménagements sont réalisés environ tous les deux ans (gravillonnage des espaces circulables, mise en place de haies etc.) et un entretien des espaces non cultivés est effectué par les sociétaires. D'un point de vue technique, en ce qui concerne l'alimentation en eau, le groupe **SUEZ assure gracieusement** la maintenance des installations (pompes, tableau électronique de gestion de celles-ci). Quant à tous les autres travaux nécessitant matériels ou compétences particulières, ils sont réalisés par les équipes des Services Techniques Municipaux.

L'association des Jardins Familiaux des Pays d'Agde est adhérente à la Fédération Nationale des Jardins Familiaux, une association reconnue d'utilité publique, en relation avec les Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement.



-  Emprise Parc des familles
-  Cheminement piétonnier
-  Premier secteur aménagé en 2019



PATRIMOINE ARBORÉ

UNE GESTION COMMUNALE RATIONNELLE

// POUR UN 1 ARBRE SUPPRIMÉ, 3 SONT REPLANTÉS //

Sur la commune, les arbres autour du Canal du Midi sont atteints par le chancre coloré et les **Voies Navigables de France** préconisent donc d'abattre les arbres malades.

Concernant les platanes de la Promenade, c'est l'**Office National des Forêts**, qui, après une inspection de Joël Roux, Expert Senior habilité du réseau Arbre Conseil® de l'ONF, préconise de « s'attaquer aux platanes moribonds

et sans avenir » de la Promenade et recommande un remplacement de ces derniers par des **micocouliers**. Cette question sera étudiée dans le cadre du projet de réaménagement de la Promenade.

Pour ce qui est des arbres enlevés en fin d'année 2018 sur le quai du Chapitre, ils l'ont été, d'une part du fait de leur maladie et d'autre part du fait du danger qu'ils représentaient pour les piétons ; les racines ayant totalement déformé voire soulevé

les trottoirs et la chaussée. Des oliviers et des lauriers ont été plantés le long de cette nouvelle promenade.

Enfin, concernant les travaux de coupe effectués au Mont Saint-Loup durant l'hiver 2017, ils ont été entrepris afin de permettre à la partie de la forêt appartenant à la commune et à celle appartenant au Conservatoire du Littoral de se développer dans de meilleures conditions.



LE CHANCRE COLORÉ DU PLATANE : UNE MALADIE QUI TOUCHE DE NOMBREUX ARBRES

« Probablement introduit en France en 1945 par des caisses de munitions en bois de platane infecté en provenance des États-Unis, le chancre coloré du platane est une maladie provoquée par un champignon microscopique, le *Ceratocystis platani*, qui s'attaque exclusivement aux platanes. Il pénètre au cœur de l'arbre sain, bloque les canaux de sève et le tue en 2 à 5 ans seulement. Il n'existe aujourd'hui aucun traitement curatif



contre le chancre coloré du platane. La seule solution pour éviter la propagation rapide de la maladie (y compris par l'arbre lui-même émetteur de spores) consiste à confiner au maximum la zone touchée, abattre les arbres malades et leurs voisins potentiellement infectés, puis les brûler sur place. La réglementation interdit tout transport de platane chancre. » (extrait de la brochure des Voies Navigables de France)

CŒUR DE STATION

- > Le projet de réaménagement du Cœur de Station va permettre la plantation de 1 077 arbres et palmiers de 32 espèces différents, créant des strates moyennes et hautes.
- > De même, 67 000 arbustes, vivaces et graminées de 60 espèces différentes seront plantés.
- > Concernant le Casino Barrière et le Palais des Congrès, leurs terrasses seront végétalisées.

LES VERDISSES

UN ESPACE NATUREL À RECONQUÉRIR



Un cadre juridique établi et des actions engagées pour redonner aux Verdisses leur vocation agricole et écotouristique.

Le territoire des Verdisses, sur la rive droite de l'Hérault, est une plaine humide littorale limono-argileuse de près de 600 hectares, délimitée par le fleuve Hérault à l'est, le Canal du Midi au nord, le Canal du Clôt à l'ouest et la Méditerranée au sud.

Territoire naturel et agricole riche mais fragilisé par certaines occupations illicites et une forte déprise agricole, quatre types d'enjeux sont identifiés en son sein.

- **Un enjeu naturel et environnemental** avec des milieux dunaires, halophiles (salés), aquatiques et riverains, agricoles, mais aussi des friches et des milieux transformés par l'homme. Ces habitats sont riches d'une forte diversité d'**espèces animales présentant un intérêt patrimonial**, notamment chez les oiseaux où 59 espèces nicheuses sur la zone ont été recensées.
- **Un enjeu patrimonial** dans ce secteur caractéristique du territoire rural agathois structuré

par la trame foncière, les alignements d'arbres, les chemins et l'organisation du paysage par les activités agricoles. Très humide, le secteur est également structuré par un réseau hydrographique important et les ponts et ouvrages liés à ce dernier sont des **éléments patrimoniaux** significatifs de la zone.

- **Un enjeu agricole** avec un secteur principalement composé d'alluvions, de basalte, de vases et de limons des étangs salés. La partie nord des Verdisses est favorable à la **mise en place de cultures pérennes** (viticulture, arboriculture, maraîchage). Le secteur sud ne peut qu'accueillir une agriculture spécifique liée aux **plantes halophiles**.
- **Un enjeu touristique** compte tenu de ses richesses environnementales, animales, botaniques, agricoles et paysagères. Le territoire des Verdisses, plutôt méconnu, s'inscrit dans le prolongement du **Poumon Vert** de la commune, partant du Bagnas, le Mont-Saint Loup, le Mont-Saint Martin,

la Planèze, et l'Hérault. La valorisation des Verdisses va contribuer à la **diversification de l'offre touristique** de notre commune.

Afin de protéger cet espace, tout particulièrement de la **cabanisation et des occupations illicites saisonnières**, il a été créé, en décembre 2013, le **périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) des Verdisses**. Cet outil juridique permet ainsi de protéger la **vocation naturelle et agricole** de la zone et de mettre en œuvre un programme d'actions afin de répondre aux **enjeux et aux menaces de la cabanisation et des occupations illicites**. Depuis sa création, le PAEN a permis de **justifier nombre de préemptions, de contenir la spéculation foncière et de mettre à disposition des agriculteurs** certains terrains agricoles. En 2019, la mise en œuvre du plan d'actions se poursuivra avec le **projet de Déclaration d'Utilité Publique initiée par la Ville d'Agde**, et par celui de la **réfection du réseau hydraulique** avec un partenariat spécifique entre la CAHM et l'Association Syndicale Autorisée des Verdisses.



L'EXTENSION DU GOLF DU CAP D'AGDE

EN LIEU ET PLACE D'UNE DÉCHARGE SAUVAGE



a réhabilitation d'une décharge sauvage en parcours du golf est **une première** en France. En requalifiant cette zone délaissée de 13 hectares,

autrefois une carrière de pouzzolane, fermée en 1979, la Ville a accentué ses espaces verts d'autant. Ce sont **9 trous supplémentaires** qui ont été réalisés, portant ainsi **leur nombre à 27** sur l'ensemble du Golf International du Cap d'Agde.

Cette mise en valeur de l'entrée de station sur une zone autrefois polluée s'est inscrite dans la **continuité de la ceinture verte** qui s'étend du Bag-nas aux Verdisses. L'aménagement de la **passerelle Guy Toureau** et de cheminements piétons et cyclables a rendu également accessible à tous ce **Poumon Vert** au cœur de notre commune.

L'extension du Golf International du Cap d'Agde s'est faite dans une démarche de **développement durable** et de **respect de l'environnement**.

Le parcours a une longueur totale de **3 000 mètres**. Pour l'habiller, des **variétés de gazons peu gourmandes en eau, résistantes aux maladies** pour limiter l'emploi de produits phytosanitaires et produisant **moins de déchets de tonte qu'un gazon classique** ont été sélectionnés.

En ce qui concerne le **système d'arrosage**, des techniques avancées dans la gestion de l'eau ont été mises en place, afin de faire de cette extension un exemple à suivre en termes de développement durable :

- l'optimisation des linéaires de réseaux enterrés (canalisations et cablages),
- la réutilisation des infrastructures existantes,
- le contrôle et la réduction des pertes par ruissellement, et donc un drainage réduit,
- une commande des 750 arroseurs par gestion centralisée sur ordinateur,
- la limitation des consommations et des effets négatifs du vent et de l'entretien.

Ce système, lié au choix des gazons permet d'économiser entre **20 et 30%** d'eau. Sans oublier que le Golf International du Cap d'Agde sera arrosé, à l'horizon 2020, avec des eaux usées traitées par ultrafiltration dans le cadre du projet REUT (REUtilisation des eaux Traitées) (voir p. 8 et 9).

CHIFFRES

- > Surface de l'extension : 37 hectares de terrain (22 au nord dont 13 sur l'ancienne décharge, 15 au sud mitoyen des 18 trous d'origine)
- > Volume de terrassement : 180 000 m³

CONSTRUCTION DU GOLF

- > 500 tonnes de gravillon, 3 500 tonnes de sable, 4 km de drain, 8 tonnes de gazon, 11 000 m² de green et de départ, 25 hectares de zones de jeu

ARROSAGE

- > 25 km de câble, 16 km de canalisation en polyéthylène, 750 arroseurs, 2 stations de pompage

LA RÉSERVE NATURELLE DU BAGNAS

PROTECTION ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ



Le Bagnas, zone humide littorale méditerranéenne de **plus de 700 ha**, est classé **Réserve Naturelle Nationale**

depuis 1983 et **Site Natura 2000** depuis 2004. Haut lieu de la biodiversité, il constitue un véritable poumon vert entre les stations balnéaires du Cap d'Agde et de Marseillan plage.

Depuis **plus de 30 ans**, le site est géré par l'Association de Défense de l'Environnement et de la Nature des pays d'Agde (ADENA), et a pour objectifs principaux la **préservation du patrimoine naturel du Bagnas**, ainsi que la mission d'**accueil du public**.

Au sein du Bagnas, c'est tout un patrimoine naturel qui est protégé. Ainsi, en ce qui concerne **la faune et la flore**, ont été observées **262 espèces d'oiseaux**, dont 147 qui le sont régulièrement, **9 espèces d'amphibiens**, **16 espèces**

de reptiles et 572 espèces de flores. Pour ce qui est de l'**habitat**, **42 sortes** existent sur le site, dont 14 d'intérêt communautaire regroupées en **8 milieux naturels** dont la lagune, les sansouires, les dunes, les prés-salés ou encore les roselières.

Afin de sensibiliser le public, l'Adena, avec le soutien de la Municipalité et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, propose de **nombreuses animations** sur la Réserve Naturelle Nationale et accueille environ **4 000 personnes par an**, dont la moitié sont des scolaires. Du fait de la demande croissante, l'association a **élargi son champ d'animation** sur des sites situés autour du Bagnas comme le **Mont Saint-Loup**, la lagune de Thau, la dune et la plage du Castellans, **la cheminée de Maraval et le domaine viticole**, toujours dans une optique de **protection et de respect de l'environnement**.

LA MAISON DE LA NATURE SUR LE SITE DU BAGNAS À AGDE

Afin d'organiser l'accueil du public sur le joyau écologique que constitue la Réserve Naturelle du Bagnas dont le périmètre s'étend sur les communes d'Agde et de Marseillan, l'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé d'aménager un espace d'accueil écotouristique en partenariat avec Sète Agglopôle Méditerranée. Cette maison de la nature pourrait accueillir un éco-accueil qui serait un outil de sensibilisation et d'animation pour la réserve mais aussi une vitrine des extraordinaires espaces naturels de nos deux agglomérations, de l'étang de Thau à la vallée de l'Hérault. La demande touristique d'activités de pleine nature étant toujours plus forte, ce site proposerait l'ensemble des activités, publiques et privées, au départ de nos communes.

Cette nouvelle maison de la nature serait également complétée par l'aménagement d'itinéraires de découverte de la réserve, avec de nombreux belvédères d'observation tout au long des parcours, pour mieux apprécier et comprendre la richesse faunistique et floristique de cet écosystème méditerranéen.

Le Conservatoire du Littoral, l'Adena, gestionnaire principal de la Réserve, la CAHM et Sète Agglopôle Méditerranée mènent en concertation les études pour préciser le programme de travaux et demander les autorisations.

La préservation et la valorisation de l'exceptionnelle biodiversité de notre littoral bénéficient d'une dynamique partenariale favorisant la mise en œuvre de projets innovants.



L'AIRE MARINE PROTÉGÉE DE LA CÔTE AGATHOISE

UN PATRIMOINE NATUREL D'UNE GRANDE RICHESSE



L'Aire Marine Protégée de la côte agathoise couvre un territoire marin de **6 200 hectares** s'étendant de **Port Ambonne** au **Grau d'Agde**,

jusqu'à **3 milles au large, soit 5,5 km.**

En raison de la grande qualité écologique de la **biodiversité marine**, notamment pour les espèces d'intérêt méditerranéen et européen tels que les herbiers de posidonies, les récifs de coralligène, la grande nacre ou le grand dauphin, le site est classé **Natura 2 000 marin** « Posidonies du Cap d'Agde » depuis plus d'une dizaine d'années, recoupé en partie par le site **Natura 2 000 côte languedocienne** dédié aux oiseaux marins.

Depuis 2013, la Municipalité a créé en son sein la **Direction du Milieu Marin**, qui a pour mission d'assurer principalement la gestion de l'Aire Marine Protégée de la côte agathoise, et de participer à la protection et à la valorisation de ce patrimoine naturel marin.

Depuis sa création, la Direction du Milieu Marin a **levé plus de 2 millions d'euros pour différents projets.**

Et la Ville d'Agde a été récompensée pour son action dans ce secteur, avec le **prix Environnement de France Station Nautique** pour ses **mouillages écologiques, les plus importants de la Région Occitanie.** Et avec son projet **Recif'lab**, la Ville a été **lauréate de l'appel à projet du Ministère de l'Écologie sur la reconquête de la biodiversité.** Il s'agit de la seule collectivité française à l'avoir obtenu pour le milieu marin.

Dernier projet en date, la création d'une **réserve marine au large de Brescou**, en collaboration étroite avec les pêcheurs petits métiers et en accord avec les principaux usagers, sous forme de cantonnement de pêche. Cela permettra d'**améliorer les ressources marines et de protéger 45% de l'habitat coralligène.** Prévues sur **310 hectares à un mille nautique de Brescou**, elle verra le jour dans le courant de l'année 2019.



NATURA 2000

Depuis 1992, Natura 2 000 est un réseau écologique de sites représentatifs de la biodiversité européenne qui vise à favoriser le maintien de la biodiversité terrestre et marine tout en intégrant les préoccupations économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable et de respect de l'environnement.

LA BIODIVERSITÉ DE L'AIRE MARINE PROTÉGÉE

LES HERBIERS DE POSIDONIES ET LEUR UTILITÉ ÉCOLOGIQUE



Ce sont de véritables plantes qui forment des prairies verdoyantes sur le site des Mattes, dans quelques mètres d'eau entre Brescou et Rochelongue. Il y en a aussi dans la Grande Conque et au Môle. Cet écosystème dit « ingénieur » et exclusivement méditerranéen joue un grand rôle écologique et offre de nombreux services :

- une zone d'abri, de nourricerie, de frai ou de nurserie pour les poissons, les échinodermes, crustacés ainsi que les mollusques,
- l'enrichissement des zones de pêches côtières,
- l'oxygénation des eaux marines,

- le stockage durable du carbone participant ainsi à la régulation générale du climat.

Il permet aussi une stabilisation des fonds marins et participe à la lutte contre l'érosion marine par amortissement mécanique de la houle et par accumulation de leurs feuilles mortes sur les plages. Mélangées avec des algues, coquillages et petits morceaux de bois sous forme de lasses de mer, elles sont efficaces pour garder un bon profil de plage.

Les eaux assez chaudes de l'été et l'automne 2018 ont permis à ces plantes sous-marines de donner des fleurs et des fruits. Certes, de quelques centimètres, vertes et cachées dans les feuilles, elles sont discrètes, mais l'équipe de l'Aire Marine Protégée les a repérées sur les Mattes, les Battuts et le sentier sous-marin, avec une trentaine de « tiges » par m². Ces fleurs sont hermaphrodites - à la fois mâles et femelles - et il leur est possible de s'auto-polliniser. Le fruit vert (nommé olive de mer) donne suite à la fleur, met quelques mois à mûrir, se détache en fin de printemps, part à la dérive, pourrit et laisse tomber son unique graine qui germera et donnera naissance à une nouvelle plante !



L'HABITAT CORALLIGÈNE, REFUGE DE LA BIODIVERSITÉ

Présent exclusivement dans le bassin méditerranéen, c'est un habitat naturel d'intérêt européen, véritable bio-construction formée par l'accumulation d'algues calcaires encroûtantes. Présent au Cap d'Agde en plateau et en mosaïque avec le milieu rocheux, constitué de cavités et petits surplombs sous forme de « patates » de quelques dizaines de mètres carrés, entre 17 et 30 mètres de profondeur sur le roc de Brescou, le coralligène abrite l'une des plus importantes biodiversités marines du site. Plus de 1 000 espèces colonisent cet habitat ! Refuge pour de nombreuses espèces de poissons et de crustacés, il est considéré comme un habitat majeur pour le maintien des individus adultes de poissons notamment pour les sparidés (sars, dentis, pagres...) et les langoustes. Malgré son aspect rocheux, cet agglomérat d'algues calcaires est très fragile. Ce pôle de biodiversité peut être facilement dégradé voire détruit, par un coup de palme, un filet accroché, mais surtout par l'impact de l'ancrage. Il est important de protéger ces zones, dont certaines ont mis près de 8 000 ans à se construire !



LE PROJET RECIF'LAB POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ

L'objectif du projet Recif'lab vise à restaurer les fonctionnalités écologiques des écosystèmes littoraux altérés par les aménagements côtiers et les activités humaines. Pour sa réalisation, la Ville a passé une convention de recherche, développement et innovation avec la startup montpelliéraine Seaboost et plusieurs établissements scientifiques et techniques. Cette initiative a valu à notre commune d'être lauréate de l'appel à projet du Ministère de l'Écologie sur la reconquête de la biodiversité.

Les actions sont prévues sur la période 2018 à 2020 pour un montant total de 1,2 million d'euros, largement subventionnées par l'État, et concernent :

- le renforcement du potentiel de nurserie dans le port du Cap d'Agde (récifs artificiels, équipement de quais)
- la mise en place du balisage des bouées des 300 mètres sous forme de récifs artificiels modulables type X Reef
- la réhabilitation écologique du ponton de l'île de Brescou et de ses petits fonds associés
- l'installation d'un dispositif de déport de pression du récif coralligène sous forme de récifs artificiels dédié à l'activité plongée, construit par imprimante 3D béton.



LA MAISON DE LA MER AU CAP D'AGDE

La Maison de la Mer au Cap d'Agde aura la vocation d'accueillir le public et les scolaires dans une salle dédiée à l'environnement marin. Elle comprendra également les locaux techniques et administratifs de la Direction du Milieu Marin de la Ville, qui gère l'Aire Marine Protégée de la côte agathoise. Cette structure de 200 m² sera de nature flottante et écologique. Elle s'inscrit au sein du dispositif Plan littoral 21 État / Région Occitanie, qui a pour objectifs la requalification de l'offre touristique, le développement des activités économiques et la préservation des richesses naturelles du littoral. Elle sera installée dans le secteur du Vieux-Port au Cap d'Agde, à proximité immédiate des acteurs maritimes.







ÉCOTOURISME
ET
QUALITÉ DE VIE

PRÉSERVATION DU LITTORAL

La Ville met en œuvre depuis longtemps d'importants travaux de préservation de son littoral qui ont permis en 10 ans d'augmenter considérablement la surface de ses 14 kilomètres de plages.



Depuis de nombreuses années, la Ville a engagé d'importants travaux de protection de son littoral avec la mise en place

d'ouvrages de protection lourds de types épis ou **brise-lames**, ainsi qu'avec la réalisation de protections douces du type **ganivelles** en haut de plage pour aider à la pérennisation des dunes. Aussi, depuis le début des années 2000, les derniers brise-lames construits sont de types surbaissés (+ 0,50 m par rapport au niveau de l'eau) afin d'en réduire l'impact visuel. On retrouve ce type d'ouvrages sur le secteur des Battuts, de Saint-Vincent, du Grau d'Agde et de la Tamarissière.

En parallèle à la réalisation de ces protections en enrochements, la Ville réalise elle-même ou dans le cadre des chantiers PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), la mise en place de ganivelles pour **protéger** et **développer** le **cordon dunaire** qui contribue au maintien et au développement de la plage. Les derniers chantiers de ce type ont été effectués sur les secteurs de la Tamarissière et de la plage Naturiste.

La réalisation conjointe de ces multiples chantiers de mise en place de protection

a permis aux plages de la commune de passer d'une superficie de **377 000 m² en 2000 à 515 000 m² en 2010**. Un suivi morphologique, initialement engagé par la Ville et poursuivi aujourd'hui par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM), permet de constater que certaines plages de notre commune, comme Saint-Vincent, Rochelongue et Richelieu, sont des secteurs stables voire en accrétion.

Enfin, concernant l'érosion qui impacte la plage du Grau d'Agde entre le brise-lames et le tenon, la CAHM a engagé les études nécessaires à l'obtention des futures autorisations délivrées par les Services de l'État pour la construction du dernier ouvrage de protection.



VOIES DOUCES

UN RÉSEAU EN PERPÉTUELLE EXPANSION



Le réseau de voies douces de la commune s'étend aujourd'hui sur plus de 45 kilomètres. Depuis 2008, ce sont 25 kilomètres de pistes cyclables qui ont été aménagés sur Agde, permettant ainsi aux usagers de rallier les différents points de la ville en toute sécurité.

Le développement s'inscrit dans la volonté Municipale d'offrir, en premier lieu, à ses habitants des conditions de **circulations optimales** pour les utilisateurs de deux roues non motorisées et, dans une deuxième optique, de se positionner dans une démarche **écotouristique**. En effet, de plus en plus de touristes qui choisissent de passer leurs vacances à Agde sont sensibles aux démarches de **développement durable** et de **protection de l'environnement**. Notre réseau de pistes cyclables, **étendu et qualitatif**, participe ainsi à l'**attractivité** de notre destination.

Parmi ces réalisations, dans le cadre de la **restructuration des quais du centre historique**, un **véritable cheminement le long du fleuve Hérault**, qui reliera, à terme le Moulin des Évêques via le quai du Chapitre à la place de la Marine, est en cours d'aménagement. La **première phase**, à savoir la réalisation

de la voie douce au départ du parvis du Moulin des Évêques jusqu'au Pont des Maréchaux **est achevée**.

En 2019, la seconde phase, du Pont des Maréchaux à la rue Chassefière sera mise en œuvre. Sur une longueur totale de **300 mètres** et une emprise variable de 8 mètres, ce sont environ **4 000 m² dédiés aux cheminements doux** et aux espaces de promenade qui seront ainsi réaménagés.

Concernant le **Cœur de Station**, une **passerelle piétonne et cyclable**, reliant le Mont Saint-Martin au nouveau Palais des Congrès du Cap d'Agde a été créée. Elle enjambe l'avenue de Belle-Isle et offre une vue **panoramique exceptionnelle** sur le Cap d'Agde et ses environs.

Sur les trois prochaines années, plus de 3,5 kms de pistes cyclables seront aménagés : quais T. Cornu, des 3 frères Azema, rues H. Muratet, L. Bages, Chassefières et Île des Loisirs.

LES RÉALISATIONS MAJEURES DEPUIS 2008

- > **2008** : quai Commandant Réveille (410 mètres), boulevard des volcans (730 mètres).
- > **2010** : route de Rochelongue (entre le boulevard Maurice Pacull et le boulevard Georges Pompidou) (870 mètres).
- > **2012** : route de la Tamarissière (voie sur berge) (2 100 mètres), boulevard du Front de Mer (380 mètres), route de Rochelongue (entre le boulevard Maurice Pacull et le pont sur la RD612) (170 mètres).
- > **2013** : route de Rochelongue (entre le pont sur la RD612 et le ranch) (1 330 mètres), promenade Guy Tourreau (1 170 mètres), RD612 (entre le chemin Oltra et Marseillan Plage) (1 540 mètres).
- > **2014** : route de Sète (entre le Monaco et le rond-point du Souvenir Français) (1 140 mètres).
- > **2016** : quai Théophile Cornu (1 310 mètres).
- > **2017** : avenue de Belle-Isle / cours des Gentilshommes (1 228 mètres), avenue des Contrebandiers (350 mètres).

œNOTOURISME

LE CAP D'AGDE, VITRINE DES VINS ET TERROIRS DE L'AGGLOMÉRATION



Les quais du Centre-Port du Cap d'Agde accueilleront lors du prochain week-end de l'ascension (30, 31 mai et 1^{er} juin 2019) la dixième édition de Vinocap. Cet anniversaire consacre cet événement désormais reconnu comme le plus grand salon œnotouristique à ciel ouvert du sud de la France.



Chaque année, le salon lance officiellement la saison touristique estivale du Cap d'Agde, avec une fréquentation record sur

les quais où les commerçants réalisent un chiffre d'affaires comparable aux pics d'affluence du mois d'août, alors que les vignerons font leur meilleure vente de l'année tout en accroissant leur notoriété.

Avec 100 vignerons, dont plus d'un tiers s'inscrivent dans des démarches de protection environnementale (Bio, agriculture raisonnée...), Vinocap est aussi le symbole d'une production d'excellence à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. Simples producteurs, il y a encore quelques années, les vignerons et leurs domaines sont désormais de véritables

entreprises touristiques grâce à l'ouverture de restaurants (Saint-Jean de Bébian, Paul Mas...) de chambres d'hôtes (Chartreuse de Mougères, Saint-Hilaire, Seigneurie de Peyrat...) et à la création de produits œnotouristiques (participation aux travaux de la vigne, découverte à cheval ou en quad de domaines...).

Vinocap a ainsi permis de façonner une offre touristique « nature », complémentaire de notre offre balnéaire classique, qui correspond à l'évolution des attentes des clientèles notamment sur les ailes de saison. Au départ du Cap d'Agde, capitale de notre destination touristique, les visiteurs sont de plus en plus nombreux à sillonner les itinéraires de la route des vignerons et des pêcheurs, à la découverte de produits authentiques.

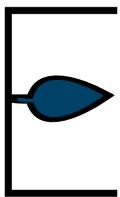
DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS SUR L'AGGLOMÉRATION : MANGER LOCAL ET BIO « DU CHAMP À L'ASSIETTE »

L'Agglomération accompagne nos agriculteurs pour promouvoir de nouveaux modes de consommation vers des produits frais, cultivés localement dans le respect de l'environnement et à des prix raisonnables. Plus de 100 producteurs répartis sur le territoire de l'agglomération, proposent ainsi leurs produits à nos habitants et touristes (de plus en plus demandeurs là aussi) dans les fermes et sur les marchés. Le développement de ces circuits courts (ventes directes de fruits et légumes dans les exploitations, de vins dans les caveaux, de poissons de la Criée du Grau d'Agde...) apporte une grande valeur ajoutée à l'offre de notre destination touristique en proposant à nos visiteurs de goûter à notre art de vivre méditerranéen.

LA CRIÉE AUX POISSONS DES PAYS D'AGDE

ACCUEILLE UNE ENTREPRISE D'INSERTION

La Criée aux Poissons continue son développement en diversifiant son activité et en favorisant les circuits courts.



Environ 70% de la ressource vendue à la Criée sont destinés à l'export (marché italien ou espagnol) et les 30% restants sont achetés

par des poissonniers ou des mareyeurs pour le marché local. Afin de dynamiser la consommation locale une offre restait à proposer en termes de produits frais, emballés, prêts à cuire ou à consommer. C'est dans ce contexte qu'est née la volonté de créer une activité de préparation du poisson au sein de la Criée afin d'ancrer en local la consommation et de valoriser par ailleurs des produits parmi les moins exploités, comme la raie.

Ainsi, en s'associant, la Criée et Croix Rouge Insertion - Capdife ont impulsé la création d'une nouvelle entité autonome, la **SAS Terre & Mer. Cette entreprise d'insertion**, première joint-venture sociale d'Occitanie, se focalise sur le développement du tissu économique local en se basant sur deux activités emblématiques de la région, la **pêche et le maraîchage**, tout en répondant aux besoins sociaux identifiés grâce au dispositif d'insertion par l'activité économique intégré

à l'entreprise. Cette entreprise d'insertion se dotera **d'une marque propre**.

Les produits élaborés sous cette marque débiteront par des processus de fabrication simples (filetage, étêtage, éviscération) et monteront en puissance au cours de la deuxième année avec l'élaboration de tartares et brochettes de poissons. L'entreprise souhaite se positionner également, dès 2020, sur la réponse à des appels d'offres pour la restauration collective, en lien avec la politique régionale « L'alimentation : grande cause régionale 2018 en Occitanie » ; grâce à la mise en place d'un circuit de congélation.

Le lancement de l'activité et de commercialisation est prévu **pour le printemps 2019** avec 5 ETP (Équivalent Temps Plein) en insertion sous l'encadrement d'un chef de production et d'un chargé de développement. Les prévisions de production sont **pour l'année 2019, 50 tonnes de matières premières transformées et, pour l'année 2021, 60 tonnes**, avec une offre innovante de produits prêts à cuire (filet, entier éviscéré étêté) et prêts à consommer (tartare, carpaccio avec marinade).



LES OBJECTIFS VISÉS SONT...

- > La valorisation de la filière pêche : développer l'offre du poisson méditerranéen prêt à consommer / à cuire, emballé, en favorisant en circuit court la consommation locale du poisson rencontrant des difficultés de commercialisation en l'état actuel.
- > La valorisation du capital humain : permettre à des personnes en situation d'exclusion un retour à l'emploi en favorisant leur employabilité.
- > La valorisation de la filière maraîchage biologique : mettre en avant les fruits et les légumes issus du maraîchage biologique du territoire grâce à une marque commerciale, déclinable entre terre et mer et s'inscrire ainsi pleinement dans une logique de développement durable entre dimension écologique et création d'emplois.



Afin que notre ville soit plus propre, le travail des agents de propreté a été totalement réorganisé pour une action quotidienne plus efficace et plus rapide, et de nouvelles règles de gestion des déchets, pour les particuliers comme pour les professionnels, ont été mises en place depuis le 1^{er} avril 2018. La propreté c'est l'affaire de tous : de la collectivité pour organiser la propreté quotidienne de nos rues et trottoirs, et de tous les Agathois, car aimer sa ville c'est la respecter et avoir un comportement civique en éliminant correctement ses déchets.

> TRIER SES DÉCHETS et RESPECTER LES JOURS DE COLLECTE

> DÉCHETS
MÉNAGERS
(bac violet)
DÉCHETS
RECYCLABLES
(bac jaune)

> DÉCHETS
VERTS
Totalement interdits
sur la voie publique
DÉPÔT
EN DÉCHÈTERIE

> ENCOMBRANTS
(résidus de déménagement,
d'électroménager...)
Totalement interdits
sur la voie publique
DÉPÔT
EN DÉCHÈTERIE

EN CAS DE PROBLÈME
DE PROPRETÉ :
NUMÉRO VERT
0800 009 034

> CARTONS,
VERRES, MATÉRIAUX
DE CONSTRUCTION
Totalement interdits
sur la voie publique
DÉPÔT
EN DÉCHÈTERIE